

Dém'Act

ACADEMIE DE BORDEAUX

ETABLISSEMENT : LP A. CROIZAT

40220 TARNOS

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Année scolaire : 2015 - 2016

Séance n°5 du 09 février 2016

Date de convocation : 28/01/2016

Présidence de : M. LESCA Philippe

Quorum : **Oui**

Nombre des présents : **18**

Nombre d'absents excusés : **9**

ORDRE DU JOUR :

I - CONSEIL D'ADMINISTRATION

- 1) Adoption du procès verbal du Conseil d'Administration du 26 novembre 2015
- 2) Adoption du procès verbal du Conseil d'Administration du 7 janvier 2016

II – AFFAIRES FINANCIERES

- 1) Décisions Budgétaires Modificatives.
- 2) Avenant au contrat des photocopieurs (Sharp).
- 3) Convention d'accueil des C.É.M.É.A.
- 4) Contrat avec Néopost pour machine à affranchir
- 5) Contrat avec La Poste pour machine à affranchir
- 6) Contrat avec DIAC Location pour batteries voiture électrique

III – PEDAGOGIE

- 1) Modification du Règlement Intérieur : article 9 – retards
- 2) Dotation Globale Horaire 2016/2017 : projet de répartition pour vote
- 3) Avis du CA sur le fléchage de deux postes spécifiques académiques dans la filière des métiers de la sécurité
- 4) Convention partenariat «Festival des lycéens 2016»
- 5) Convention Mairie de Tarnos pour Atelier réseaux sociaux

IV – QUESTIONS DIVERSES

- 1) Plan Particulier de Mise en Sûreté : présentation de la Mise à jour du PPMS

Signatures

Le Président

La Secrétaire

PRESENCE AU CONSEIL

Séance du : 09 février 2016

TITULAIRES				SUPPLÉANTS							
* Membres de l'administration				P	A	E					
	M. LESCA Philippe	Proviseur	X								
	M. DAGUERRE Bruno	Proviseur-Adjoint	X								
	M. CORBARD Serge	Chef des Travaux	X								
	Mme DOMENGE Pascale	Gestionnaire	X								
* Représentants de la collectivité de rattachement											
Commune :											
	M. GONZALES Christian				X						
Group. Commune :											
	Mme DUPRE Anne		X				M. GUILLOTEAU Eric				
Conseiller Régional :											
Personnes qualifiées :											
	Mme LARCHÉ Gaëlle				X						
	X										
* Personnel d'Enseignement et d'Education											
	Mme MORCHADI Jacqueline		X								
	M. MARISSIAUX Olivier		X								
	Mme DOUTRE Nicole		X								
	M. HERVE Guillaume				X						
	Mme ROBERT Aline		X				M. LAGUIERCE Jérôme				
	Mme REMAZEILLES Myriam						Mme LABOUBE Véronique	X			
	M. DE JUST PLOMION Maximilien				X		Mme MARQUES CABRAL				
* Personnels Administratifs, Sociaux, de Santé, Techniques, Ouvriers et de Service											
	M. VOINEAU David		X				Mme COUROUBLE Karine				
	Mme CARTY Sylvie		X				Mme LIZOTTE Julie				
	Mme CALVO Jacqueline		X				Mme BARBRAUD Sandra				
* Parents d'Elèves											
	Mme COHERE Muriel				X						
	M. COURTOT Lionel		X								
	Mme SIGARD Aline		X								
	Mme AUSSAGE Isabelle				X						
	Mme FAUNDEZ Sylviane				X						
* Elèves											
	M. LUBERRIAGA Unai		X				M. CRIBIER Ludovic				
	M. COURTOT Maxime				X		M. ISCEN Xalil				
	M. LEPENNEC Timothy		X				M. RAFAEL Thibault				
	M. SALGADO Marvin				X		M. WACQUIER Quentin				
	M. DAOUD MCOLO James Allan		X				M. DEHEZ Teddy				

RUBRIQUE I. Conseil d'Administration (C.A.)

18 membres sont présents

Le quorum étant atteint, Monsieur LESCA ouvre la séance à 17h40.

Mme SIGARD Aline est nommé à l'unanimité secrétaire de séance.

Ordre du jour

M. LESCA donne lecture de l'ordre du jour en rajoutant trois points concernant des autorisations de signature de contrats et conventions.

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité

1. Adoption du PV du CA du 26 novembre 2015

Le procès verbal envoyé aux membres du CA est soumis au vote. Aucune demande de rectification ou modification.

VOTE : CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 0 POUR : 18

ACTE n° : 28

2. Adoption du PV du CA du 07 janvier 2016

Le procès verbal envoyé aux membres du CA est soumis au vote. Aucune demande de rectification ou modification.

VOTE : CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 0 POUR : 18

ACTE n° : 30

RUBRIQUE II. Affaires financières

1. DBM pour information

Mme Domengé présente plusieurs décisions budgétaires modificatives pour information au CA.

Il s'agit soit de crédits ouverts sur subventions complémentaires (telles que GRETA ou mutualisation des salaires), soit d'écritures relatives à la fin d'exercice et préparatoires au compte financier (variation de stocks, de produits scolaires).

2. Avenant au Contrat de photocopieur SHARP

Pour remplacer un matériel défectueux au secrétariat du chef des travaux, il a été demandé à notre fournisseur du matériel photocopieur de faire une proposition commerciale, pour une imprimante/photocopieur supplémentaire.

Le devis initial proposé a été renégocié, pour obtenir un meilleur tarif. M. LESCA précise que cela permettra d'avoir un et un seul interlocuteur au niveau de ce matériel. M. CORBARD précise l'utilité de ce matériel dans son service (impression de toutes les conventions de stage des élèves notamment).

Mme MORCHADI demande si ce matériel sera aussi à la disposition des enseignants. M. CORBARD indique qu'en principe non, deux photocopieurs sont déjà à la disposition des enseignants par ailleurs.

M. LESCA demande au CA l'autorisation de signer un avenant au contrat de SHARP, pour louer ce matériel supplémentaire. (Avenant remis aux membres du CA).

VOTE : CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 0 POUR : 18

ACTE n° : 31

3. Convention d'Accueil CEMEA

Une convention d'accueil pour héberger des groupes de formation des CEMEA, hors temps scolaires, est proposée au CA. Quatre périodes sont prévues dans cette nouvelle convention.

Mme DOMENGE indique que l'accueil déjà réalisé un weekend en Janvier, par une précédente convention, s'est très bien déroulé et que l'état des lieux de départ était tout à fait satisfaisant.

M. LESCA demande au CA l'autorisation de signer cette convention d'accueil avec les CEMEA.

VOTE : CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 0 POUR : 18

ACTE n° : 32

4. Contrat avec Néopost pour machine à affranchir

La machine à affranchir du Lycée est ancienne et un nouveau contrat de location d'un matériel neuf est proposé.

Mme DOMENGE en indique les modalités au CA.

M. LESCA demande au CA l'autorisation de signer ce contrat de location avec NEOPOST.

VOTE : CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 0 POUR : 18

ACTE n° : 33

5. Contrat avec La Poste pour machine à affranchir

Afin de pouvoir utiliser la machine à affranchir qui vient d'être votée, il est nécessaire de souscrire un nouveau contrat avec la Poste pour l'utiliser.

M. LESCA demande au CA l'autorisation de signer ce contrat avec La Poste

VOTE : CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 0 POUR : 18

ACTE n° : 34

6. Contrat avec DIAC LOCATION pour batteries véhicule électrique

M. CORBARD informe le CA qu'un financement de la Région de 8500€ va permettre d'acquérir un véhicule électrique pour la section MVA. Ce véhicule pédagogique a été commandé : il s'agit d'une Renault TWIZZY, déjà commandée.

Il est nécessaire à présent de souscrire un contrat de location pour les batteries électriques du véhicule.

M. LESCA indique que ce véhicule devra rouler et sera donc assuré par l'établissement, pour permettre aux batteries de se vider, et de les recharger par la suite.

M. LESCA demande l'autorisation au CA de souscrire un contrat de location pour ces batteries.

VOTE : CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 0 POUR : 18

ACTE n° : 35

RUBRIQUE III. Pédagogie

1) Modification du règlement Intérieur Article 9 – Retards

M. LESCA propose une modification du règlement intérieur dans son article 9 sur les Retards.

L'ancien article indiquait une procédure où les élèves devaient se présenter à la Vie Scolaire pour obtenir un billet de retard avant de rejoindre les cours. Il était constaté que cela créait encore plus de retard au retard, et que les élèves perdaient encore plus de temps.

Le logiciel de gestion des absences et retards permettant aux professeurs de saisir en temps réel, la modification proposée permet aux enseignants de saisir directement le retard dans le logiciel, et évite le passage par la Vie Scolaire et une perte de temps supplémentaire.

Le nouvel article est ainsi libellé :

Article 9 : Retards

Est considéré comme retard toute arrivée en cours en deçà de 55 minutes (au-delà c'est une absence).

L'élève se rendra directement en cours où l'enseignant saisira l'arrivée en retard sur le logiciel informatique de gestion des absences et retards.

Cette proposition a été présentée en CVL le 19 janvier 2016 avec avis favorable et le 21 janvier 2016 à la Commission Permanente qui a également donné un avis favorable.

Mme MORCHADI demande qu'une réflexion s'engage plus tard, au sein de l'équipe pédagogique, sur le fait de savoir « jusqu'à combien de temps doit-on accepter un élève en cours ? ». M. LESCA précise qu'il sera donné suite à cette réflexion lors de temps de travail appropriés avec les enseignants.

La modification présentée est soumise au vote.

VOTE : CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 0 POUR : 18

ACTE n° : 36

2) DGH 2016/2017 et Projet de répartition

Pour présenter la Dotation Globale Horaire et la répartition qu'il en propose, M. LESCA présente la structure et les effectifs prévisionnels 2016/2017, arrêtés par le Rectorat, et qui ont servi de base au calcul de la dotation (ces chiffres avaient été présentés au CA du 26 novembre 2015).

Les modifications de la carte des formations du Lycée en septembre 2016 :

- Ouverture de la 2nde Bac Pro des Métiers de la Sécurité
- Doublement de la 2nde ELEEC (d'1/2 section à une section)
- Fermeture de la 2nde MEI

Les effectifs prévisionnels arrêtés par le Rectorat : 330 élèves pour 21 divisions (dont 3PREPAPRO et la MC SECURITE SEOP)
Pour rappel, l'effectif prévisionnel de la rentrée de septembre 2015 était de 310 élèves. Soit **+20 élèves**.

La DGH 2016/2017 et sa répartition proposée :

786,25 Heures dont 722 Heures Postes (HP) et 64.25 HSA (Heures Supplémentaires Année)

	Effectif prév.	DGH	HSA	HP
2013/2014	283	705,00	40,50	664,00
2014/2015	308	749,00	51,60	697,40
2015/2016	310	757,00	60,00	697,00
2016/2017	330	786,25	64,25	722,00

Ce qui fait **+29,25 Heures** par rapport à la dotation 2015/2016 avec **+25HP** (presque 1 poste et demi supplémentaire) et **+4,25HSA**. Le cadrage donné par le Rectorat et la DSDEN des Landes, fixe un taux d'HSA entre **8 et 8,5%** des dotations, et la répartition proposée par M. LESCA donne un taux d'HSA à **8,17%**.

L'ensemble de la dotation, répartie sur le tableau présenté aux membres du Conseil, permet de mettre en place les volumes horaires d'enseignement suivant les disciplines et les référentiels règlementaires.

Elle prévoit également les horaires nécessaires pour la mise en place de l'Accompagnement Personnalisé en 2^{nde}, 1^{ère} et Terminale (avec même 3H de plus sur le niveau 2^{nde} permettant de faire des groupes supplémentaires par rapport à l'année passée).

Sont également prévus les horaires nécessaires à l'EGLS : 19 classes concernées et 19H prévues.

Les mêmes volumes horaires par discipline sont prévus par rapport à cette année scolaire.

Une répartition des heures postes est proposée pour arriver à un total des 722HP :

- 627HP correspondant aux apports des personnels titulaires dans l'établissement
 - 18HP, pour la création d'un poste lié aux métiers de la Sécurité avec une dominante Prévention de la Malveillance
 - 6HP en LHGEC, pour un BMP complément de service
 - 9HP en MSC, pour un BMP complément de service
 - 6HP en ANG, pour un BMP complément de service
 - 12HP en ECOGEST, pour un BMP complément de service
 - 4HP en PSE, pour un BMP complément de service
 - 6HP en Méca Cons, pour un BMP complément de service
 - 9HP en ELEEC, pour un BMP complément de service
 - 5HP en MEI, pour un BMP complément de service
 - 6HP en Métiers de la Sécurité, pour un BMP complément de service
 - 14HP en SEN, pour un BMP complément de service
- L'ensemble de ces HP additionnées font 722HP.

La proposition de répartition a été présentée en Conseil Pédagogique le 14 janvier 2016, en CVL pour avis le 19 janvier 2016, en Commission Permanente le 21 janvier 2016.

Le Conseil d'Administration doit donner ce soir un avis sur ce projet de répartition.

VOTE : DEFAVORABLE : 0 ABSTENTIONS : 2 FAVORABLE : 16

ACTE n° : 37

3) Avis du CA sur fléchage de deux postes spécifiques académiques

Dans le cadre de la filière des Métiers de la sécurité, où l'enseignement nécessite des compétences particulières qui se situent hors champ des disciplines de l'Education Nationale, M. LESCA propose la création de deux postes spécifiques académiques. Le fléchage de ces postes entraîne des profils particuliers avec des compétences spécifiques.

Description des deux postes SPEACAD

-1 poste Enseignement du droit relatif aux personnes et aux biens. Suppression du poste d'Eco-Gestion pour la création d'un poste Spécifique Académique

Profil : Bonne connaissance des institutions et des fonctions régaliennes de l'Etat, des textes régissant les libertés publiques et individuelles. Bonne connaissance du Code pénal et procédures pénales, ainsi que des techniques de communication

-1 poste Enseignement de la prévention des actes de malveillance. Création de poste

Profil : Bonne connaissance : du code de procédure pénale et de la législation, des protocoles régissant la sécurité publique et la sécurité privée.

Grande maîtrise des techniques d'intervention. Expérience professionnelle aboutie dans le domaine. Chaîne de commandement. Savoir être. Charisme. Maîtrise de toutes formes de communication.

Ces deux postes seront rattachés à la discipline d'Eco-Gestion, discipline de référence de l'Inspecteur qui suit cette filière.

Le fléchage de ces deux postes spécifiques est soumis au vote.

VOTE : DEFAVORABLE: 0 ABSTENTIONS : 0 FAVORABLE: 18

ACTE n° : 38

4) Convention partenariat Festival des Lycéens 2016

Un élève du Lycée fait partie d'un groupe de musique qui a passé les auditions pour participer au Festival des Lycéens 2016. Le groupe a été retenu et jouera en mai 2016 lors de rassemblement.

C'est le lycée Croizat qui est porteur du projet de ce groupe (les autres lycéens étant du Lycée Cantau et du Lycée Malraux) et ce sont des adultes du lycée qui encadreront le groupe lors du festival.

Leur participation nécessite la signature d'une convention entre le Lycée et la Région.

M. LESCA demande au CA l'autorisation de signer la convention de partenariat du Festival des Lycéens 2016.

VOTE : CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 0 POUR : 18

ACTE n° : 39

5) Convention Mairie de Tarnos Atelier Réseaux Sociaux

Le service Jeunesse de la Mairie de Tarnos a proposé au Lycée et au Collège de Tarnos de participer à une action de prévention sur les dangers des réseaux sociaux, au travers d'un atelier avec une compagnie théâtrale qui se déroulerait début mai 2016, pour toutes les classes de 2^{nde} du Lycée.

La participation financière du Lycée serait de 300 euro.

M. LESCA demande au CA l'autorisation de signer la convention avec la Mairie pour la réalisation de cette action.

VOTE : CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 0 POUR : 18

ACTE n° : 40

RUBRIQUE IV. Questions Diverses

1) Plan Particulier de Mise en Sûreté : présentation de la mise à jour du PPMS

M. LESCA présente au CA la mise à jour du document du PPMS du Lycée CROIZAT.

Il reprend dans son contenu :

-Les risques auquel le lycée, situé sur la commune de Tarnos, est confronté (Confère dossier réalisé par la Préfecture des Landes « Les risques naturels et technologiques dans les Landes ») :

- Risques naturels : tempête/inondation, feu de forêt, rupture de digue
- Risques technologiques :
 - transport de matières dangereuses (route, chemin de fer, voie fluviale)
 - Conduites fixes de matières dangereuses : pipeline, gaz
 - Activités Industrielles : 3 entreprises classées SEVESO sur Tarnos
 - Dont une entreprise classée SEVESO SEUIL HAUT (LBC)

-Le dispositif d'alerte : une sonnerie particulière d'alerte mise en sûreté a été installée au Lycée et est activée en cas de besoin par le Chef d'Etablissement

-Les zones de mise à l'abri ont été fléchées avec la nouvelle signalétique, et sont localisées de façon à répartir les lieux de sécurité

-Sur chaque zone de mise à l'abri se trouve une mallette PPMS avec tout le matériel nécessaire en cas d'alerte : (trousse de premier secours, consignes, liste d'appels, eau potable, radio,...)

-Un talkie-walkie se trouve dans chaque mallette de façon à pouvoir communiquer entre le PC de crise et toutes les zones

-La fiche de missions des responsables de zone a été réactualisée

-Un signal de fin de mise en sûreté annoncera la fin de la mise à l'abri

-En cas de risques de catégorie 2 qui nécessite l'évacuation de l'établissement, c'est l'alarme incendie qui sera activée

-Le PPMS intègre les dernières consignes ministérielles relatives aux attentats et au risque d'intrusion extérieure malveillante

M. LESCA rappelle que depuis le début de cette année scolaire, deux exercices de PPMS ont été organisés : le premier le lundi 05 octobre 2015 à 15H00, et le second, suite à la demande du ministère liée aux attentats de Paris le jeudi 10 décembre 2015 à 09H30. Suite à ce dernier exercice une réunion des responsables intervenant dans le cadre du PPMS avait été organisée le 15 janvier 2016, afin de revoir les consignes et améliorer le plan de sûreté.

C'est à l'issue de cette réunion qu'une réactualisation du document écrit du PPMS a été réalisée, et qui est présentée en CA ce soir.

Une discussion suit au sein du CA sur le temps que devrait durer un exercice de PPMS, avec l'exemple d'établissements qui ont fait un exercice pendant 4H de temps.

M. LESCA précise que tout est possible effectivement, mais qu'il faut à ce moment là être pleinement conscient des nécessités matérielles à mettre en place (toilettes, organisation de l'attente,...) et des états psychologiques à gérer (stress de l'attente, calme,...)

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur Lesca lève la séance à 19h15

Du Conseil d'Administration, il a été dressé le présent procès-verbal, à la rédaction duquel ont conjointement participé Monsieur LESCA et Mme SIGARD Aline

Il est signé du Président et du Secrétaire de Séance.